

Département des Deux-Sèvres

Délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS,
ET LE 28 NOVEMBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE,
S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE Gerard,
MAIRE.

Date de la convocation : **23 NOVEMBRE 2023**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

Étaient excusés et représentés : BODET Roger à LABORDERIE Gérard, DUQUEROUX Franck à PATEJ Laurence, JACOMET Sylvie à ALLEIN Aurélie, PRIVE Franck à BILLAUD Sébastien,

Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2023_11_09

Objet : Décision modificative n°1 budget primitif principal

Monsieur le Maire, donne la parole à Madame Catherine Tromas, adjointe aux finances.
Elle informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires dans le cadre du budget primitif principal « Mairie » pour les chapitres 012, 014 et 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** décide de :

- **APPROUVER** la décision modificative **n°1**, au budget général, suivante :

En SECTION de FONCTIONNEMENT :

COMPTES DE DEPENSES :

-

Chapitre	compte	nature		Montant €
11	6251	Voyages, déplacements et missions	-	10 000,00
12	64111	Rémunération principale	+	7 000,00
12	64131	Autres Rémunérations	+	1 500,00
014	7391111	Dégrèv tax fonc. propri. non bâties jeunes agriculteurs.	+	500,00
65	65311	Indemnités de fonction	+	1 000,00
		TOTAL	+	0,00

COMPTES DE RECETTES :

-

Chapitre	compte	nature		Montant €
		TOTAL		0,00

En SECTION d'INVESTISSEMENT :

COMPTES DE DEPENSES :

-

Chapitre	compte	nature	Montant €
		TOTAL	0,00

COMPTES DE RECETTES :

-

Chapitre	compte	nature	Montant €
		TOTAL	0,00

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, Le 28 novembre 2023, au registre sont les signatures

Le Maire,

Le secrétaire,

Gérard LABORDERIE

GUILBOT Bernard